

## Conseil Municipal du 26 août 2021

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

### COMPTE-RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
DURÉCU Daniel	X			
ANDRÉ Sophie	X			
LOSSON Pascal	X			
ANDRÉ Claire	X			
ORANGE Christophe	X			
FICET Sylvie	X			
MOGIS Rémy	X			
DUTERTRE Carole	X			
BELLIÈRE Thierry	X			
LE JEUNE Stéphanie	X			
MOSSU Philippe	X			
NOËL Annie	X			
LEFEBVRE Frédéric	X			
DUARTE Elise		X		LOSSON Pascal
CUADRADO Gisèle			X	
DUTHOIT Eric		X		
RAIMBOURG-GAROT Isabelle		X		
LE BOULCH Nicolas	X			
DUMONTIER Déborah	X			

**Secrétaire de séance :** Le Conseil Municipal nomme à ce poste : M. LE BOULCH

**Préambule :** M. DURECU fait part du remerciement de Mme CUADRADO au Conseil, suite au message de soutien et de condoléances envoyé lors du décès de sa mère.

#### **Etat-civil depuis le conseil du 08 juillet 2021 :**

##### **Naissances :**

Adèle LELIEVRE née le 21 juillet 2021  
 Jean-Claude MILANN né le 22 juillet 2021

##### **Mariages :**

Jonathan GUILLOUX et Noémie GODEBOUT mariés le 24 juillet 2021  
 Vincent CASSE et Aline BEAUDOUX mariés le 24 juillet 2021  
 Ludovic ROBERT et Justine EDET mariés le 31 juillet 2021

##### **Décès :**

Yvette née DEGREMONT épouse JOURDAINE décédée le 12 juillet 2021  
 Franck VALLEE décédé le 03 août 2021  
 Elisabeth AUGER épouse MARC décédée le 14 août 2021  
 Jean-François ROGER décédé le 17 août 2021

## **1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2021**

Il s'agit de l'examen et du vote des comptes rendus de la séance du Conseil Municipal du 08 juillet 2021.

### **Proposition de délibération :**

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent** pas le compte rendu.

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 15**

**Exprimés : 16**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 1 (Mme DUMONTIER)**

**Les membres du Conseil Municipal, par 15 voix pour et 1 abstention, adoptent le compte rendu.**

\*\*\*\*\*

**COMMISSION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE  
19 JUILLET 2021  
VILLE DE DOUDEVILLE**

<b>COMMISSION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE</b>			
	<b>Présents</b>	<b>Absents excusés</b>	<b>Absents</b>
M. DURECU	X		
M. ORANGE	X		
Mme DUTERTRE	X		
M. LEFEBVRE		X	
Mme DUARTE	X		
Mme RAIMBOURG- GAROT			X
Mme DUMONTIER	X		
<b><u>SUPPLEANTS</u></b>			
M. MOGIS	X		
Mme FICET		X	
Mme CUADRADO		X	
M. LE BOULCH		X	

M. LEFEBVRE a donné son pouvoir à M. MOGIS.

Mme RAIMBOURG-GAROT a donné son pouvoir à M. DUTHOIT. M. DUTHOIT n'étant pas membre de la Commission, il ne possède qu'une voix consultative.

Également présents : Mme ANDRE C., M. BELLIERE, M. MOSSU, Mme NOEL, M. DUTHOIT.

Également invités : Mme TARABEUX A. et M. DARAS V., membres de l'association « *Les Mains Vertes* ».

**1) Débat sur les pratiques d'entretien des espaces**

Après une présentation rapide des pratiques actuelles, les membres de la Commission ont débattu et se sont accordés pour la mise en place progressive de certaines propositions suivantes :

- Le semis de jachères fleuries (mélange mellifère) sur le terrain des pompiers, en entrée de ville (sur 10 m de chaque côté) et au Bois Baucher.
- La recherche d'un apiculteur intéressé par la mise en place d'une ou plusieurs ruches sur le toit de la caserne des pompiers.
- La mise en place d'éco-pâturage à la maison de retraite et à l'usine à gaz (pratique subventionnée).
- La végétalisation du cimetière de Vautuit et une partie du cimetière de Doudeville (nouveaux emplacements, pour faciliter son entretien).
- Tondre les bords de route entre Doudeville et les hameaux de Vautuit et Bosc Malterre sur un passage (1 largeur de tondeuse). Fréquence de tonte mensuelle d'avril à octobre.
- Poursuivre la mise en place de vivaces dans les massifs et ainsi limiter les plantes annuelles.
- Installer des cordes Route de Seltot pour favoriser la traversée des écureuils présents en nombre sur le terrain du Vert Galant.
- Reboucher les trous et jointoyer les caniveaux après le passage du désherbeur mécanique.
- Revoir le nombre et l'emplacement des poubelles sur l'ensemble de la commune.
- Mettre des cendriers aux abords des bâtiments communaux.
- La reprise du dossier « Zéro phyto » initié par l'ancienne équipe municipale.

## 2) Voies douces et circulation

- **Place du Général De Gaulle (entre la place du Marché et la Rue Savoye Rollin)** : Après débat, la Commission propose que cette rue soit interdite à la circulation (sauf livraisons) pour sécuriser les piétons et améliorer le cadre de vie. Afin d'ouvrir la place sur les commerces la Commission propose de revoir la largeur d'ouverture actuelle. La haie retirée sera remplacée par des arbres ou arbustes.
- **Rue du Château** : Après débat, la Commission propose que cette rue (limite à déterminer) soit interdite à la circulation (sauf riverains) afin d'assurer la sécurité des nombreux promeneurs, randonneurs, cyclistes, cavaliers... qui l'empruntent régulièrement. L'installation d'une table de pique-nique et la mise en place d'un parcours de santé sera étudiée. Une participation financière sera demandée à M. BRUNEL (actuel propriétaire du château de Galleville).
- **Rue du Mouchel** : Après débat, la Commission propose de transformer cette route en voie douce (pour les piétons, les cyclistes et cavaliers) et donc d'interdire la circulation des véhicules. Nous devons vérifier les entrées des parcelles au préalable.

## 3) Questions diverses

Les membres de l'association « Les Mains Vertes » :

- proposent de donner des arbres à la Commune. La Commission accepte volontiers cette proposition !
- demandent l'avis de la Commission sur le « permis de végétaliser ». La Commission donne son accord à cette proposition, tout projet devant être validé par la municipalité avant sa mise en œuvre.

M. ORANGE ainsi que les membres de la Commission remercient les membres de l'association « Les Mains Vertes » pour leur participation.

\*\*\*\*\*

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** le compte rendu et les décisions prises par la Commission.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Concernant le souhait de la Commission d'implanter des ruches sur le toit de la caserne des pompiers, M. DURECU demande à M. LE BOULCH s'il a connaissance de tels dispositifs dans d'autres casernes.

M. LE BOULCH acquiesce et répond que c'est une opération qui s'est déjà effectuée ailleurs. La seule contrainte pourrait être la proximité des habitations environnantes. Il faudrait se référer à la législation en vigueur.

M. DURECU confirme avoir pris cet élément en compte et fera une demande officielle au SDIS.

Au sujet des propositions de la Commission, M. DURECU dit entendre les souhaits d'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et de la sécurité (ex : voie douce pour les piétons). Les démarches souhaitées seront mises en place progressivement.

Il précise que concernant l'interdiction de circulation de la rue du château, les riverains situés dans le bas de la rue bénéficieront d'une autorisation.

Présents : 15

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent le compte rendu et les décisions prises par la Commission.

### 3) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 19 JUILLET 2021

\*\*\*\*\*

## VILLE DE DOUDEVILLE

<b>COMMISSION TRAVAUX</b>			
	<b>Présents</b>	<b>Absents excusés</b>	<b>Absents</b>
M. DURECU	X		
M. ORANGE	X		
M. MOGIS	X		
M. MOSSU	X		
M. LEFEBVRE		X	
Mme CUADRADO		X	
<b><u>SUPPLEANTS :</u></b>			
M. LOSSON	X		
M. BELLIERE	X		
M. DUTHOIT	X		

M. LEFEBVRE a donné son pouvoir à M. LOSSON.

Mme CUADRADO a donné son pouvoir à M. DUTHOIT.

Également présents : Mme ANDRE C., Mme DUTERTRE, Mme DUARTE, Mme DUMONTIER.

M. ORANGE annonce que l'ordre du jour de cette Commission sera principalement d'analyser les offres reçues en vue du projet de *city stade*.

## **1) ANALYSE DES OFFRES POUR LE CITY STADE**

Après une présentation des différentes offres (voir tableau joint et visuels des terrains multisports et l'analyse financière en annexe) et après débat, les membres de la commission ont validé à l'unanimité la proposition technique faite par la société AGORESPACE, qui semble meilleure techniquement même si plus onéreux.

- M. DUTHOIT donne son accord sur l'aspect technique du projet mais qu'en accord avec ses collègues de l'opposition (Mme CUADRADO et Mme RAIMBOURG-GAROT), ils maintenaient leurs positions sur le manque de concertation avec la population et l'emplacement du *city-stade*, actuellement prévu sur le parking du Mont Criquet.
- M. DUTHOIT pense que l'emplacement prévu (place du Mont Criquet) risque de rendre moins attractive l'aire de camping-car. M. ORANGE répond qu'au contraire, c'est un plus pour les familles qui voyagent en camping-car avec leurs enfants.
- M. DUTHOIT souligne également que l'éclairage actuel sur la place du mont criquet n'est pas optimal pour ce nouvel équipement. M. ORANGE répond qu'une étude sera réalisée avec le SDE76 en 2022.

## **2) QUESTIONS DIVERSES**

M. DURECU propose que soit étudiée la mise en place de miroirs aux carrefours des rues suivantes :

- Rue du stade et CD20
- Rue du Fresnay et route de Veules les Roses
- Rue de l'école et route de St Laurent

M. DUTHOIT souhaite que soit renforcée la signalétique favorisant le passage des camions et engins par la rue du marché (direction Saint-Laurent-en-Caux).

M. DURECU veut que la signalétique rue Cacheleu (limitation 30 KM/H) soit sensiblement renforcée (marquage au sol, panneau clignotant etc.)

M. MOGIS demande :

- que les 2 places pour personnes à mobilité réduite du Vert Galant soient repeintes.
- qu'une place PMR soit matérialisée sur le parking du cimetière.

M. DUTHOIT soumet l'idée qu'une zone bleue soit installée sur le parking du cimetière pour y limiter le co-voiturage (le parking spécialement prévu pour le co-voiturage est à quelques mètres).

M. MOSSU requiert une étude visant à limiter la vitesse dans Bosc Malterre (carrefour principal, Rue de la Folie ...).

M. DURECU ajoute qu'une étude sur le carrefour dans Bosc Mare car les routes sont fréquentées, étroites et avec peu de visibilité.

M. DUTHOIT demande que les poteaux en bois près du calvaire de Vautuit soient remis et que la zone derrière le calvaire soit remise en herbe.

**Les membres de la Commission valident à l'unanimité les propositions faites.**

# Annexe 1

## AGORESPACE



## SAE CASAL SPORT

**City Stade®** Métal Bois ou Métal Composite

— Un équipement qui s'intègre dans l'environnement —





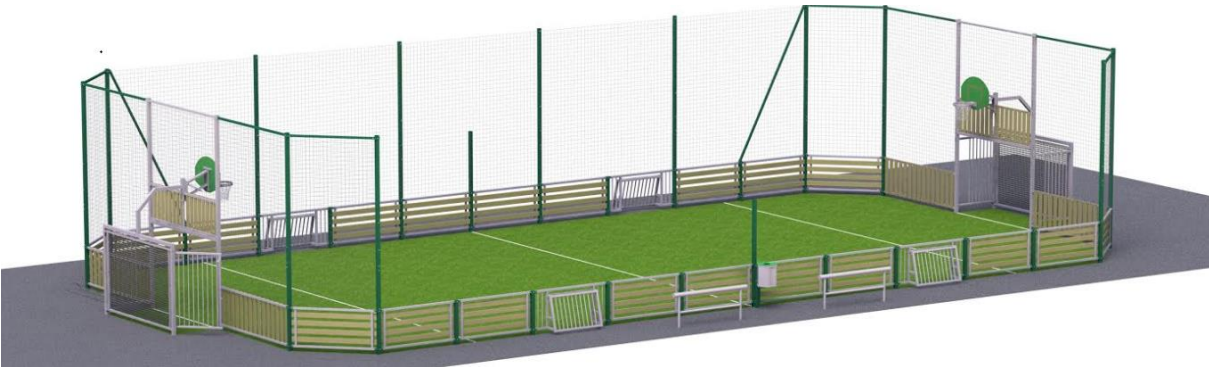
## SPORT NATURE



## KOMPAN



# SATD



	Agorespace	SAE casual sport	Sport Nature	Kogorobu	SATD
<b>Dimension</b>	12.12x24,66	12X24	24.16X11.10 (21.7X11.1 effectif)	12X24	23.2X12.3
<b>Structure</b>	Acier triplex (galva, cataphorèse et thermo laquage) G20	Acier galva G20+thermolaquage G10	acier galvanisé (G20) et thermolaqué (G10)	Garantie à vie	INOX GARANTIE A VIE
<b>Amortisseurs</b>	Amortisseur insonorisant G10 ans	<del>non</del>	<u>oui</u>		Galva 30 ans
<b>Main courante</b>	Main courante alu permettant assise	<del>non</del>	<del>non</del>		Composite 20 ans
<b>Basket</b>	Planche acier G20 ans	Planche composite G20	<u>lames</u> composites		Bois 15 ans
	Réglable et <del>résistance</del> cercle 640Kg Pan. 1200x90 ep. 18 G5 ans et filets armés anti vandalisme	<u>oui</u>	<u>oui</u>		2 réglables
<b>But</b>	band/foot 3X2m filets anti vandalisme	band/foot 3X2m barreaudage si Filet armé +600 600,00 €	band/foot 3X2m barreaudage		filet classiques
<b>accès PMR</b>	1- Barre escamotable avec <del>cadena</del>	Système barrières sur pivot	système de barrière sur pivot	barrière avec pivot	band/foot
<b>Poteaux multi</b>	<u>oui</u>	<u>oui</u>	option	<u>oui</u>	filet au fond anti vandalisme
<b>Signalétique règle du jeu</b>	<u>oui</u>	<del>non</del>	<del>non</del>	<u>oui</u>	côté barreaux
<b>Signalétique norme</b>	<u>oui</u>	<u>oui</u>	<u>oui</u>	<u>oui</u>	
<b>Technique</b>	2 bennes pour gravats louées par la société	Gestion des déchets 2 bennes 500,00 €	Trouver un lieu de décharge	<u>inclus</u>	
	chariot élévateur loué par la société		Fournir un chariot élévateur ST		
<b>Prix/HT</b>	41 712,00 €	27 000,00 €	27 732,08 €		
<b>Montage</b>	<u>inclus</u>	<u>inclus</u>	9 620,00 €		
<b>Sol</b>	Gazon synthétique 20 mm G8 ans + lignes blanches	gazon synthétique durée de vie 12 ans G8	gazon synthétique G5+lignes blanches	gazon synthétique et lignes blanches	gazon option
	Sable de rivière et profilé alu en bordure	sable 25Kg au m2 - 0,4			
<b>Prix/HT</b>	10 041,00 €	6 800,00 €	7 355,80 €	7 500,00 €	7 800,00 €
<b>Test de conformité</b>	<u>oui</u>		<u>oui</u>		<u>oui</u>
<b>Prix/HT</b>	529,00 €		390,00 €		
<b>Corbeille</b>	1	1	1	<u>oui</u>	
<b>Prix/HT</b>	480,00 €	300,00 €			
<b>Parc vélos</b>	6 places	6 places	5 places	<u>oui</u>	
<b>Prix/HT</b>	619,00 €	300,00 €			
<b>Bancs</b>		2 assis/debout	4 assis/debout	<u>oui</u>	2 assis/debout
<b>Prix/HT</b>		1 200,00 €			
<b>But Bésilieu</b>	4	4	4		4



\*\*\*\*\*

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** le compte rendu et les décisions prises par la Commission.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. ORANGE évoque que le but principal de la Commission était l'étude des offres du *city stade*. Il annonce que le choix de la Commission s'est porté sur l'offre AGORESPACE, motivé par la conception du terrain qui sera la plus adaptée au fil du temps et qui est la plus aboutie. L'espace autour pourra être par la suite évolutif avec l'installation par exemple d'une zone pour les enfants plus jeunes.

M. DURECU intervient pour dire que le choix de la Commission a été fait à l'unanimité, au moins sur le plan technique.

M. LOSSON annonce que l'entreprise embauchera 2 jeunes de la Commune pour la construction de l'équipement. La construction est compatible avec l'étude EPFN en cours, qui trouve que l'emplacement choisi (espace du Mont Criquet) est adapté au projet.

M. ORANGE rappelle que 3 membres de l'opposition (M. DUTHOIT, MMES CUADRADO et RAIMBOURG-GAROT) donnent leur accord pour la réalisation du projet mais s'oppose à l'emplacement prévu.

M. DURÉCU termine en disant que les travaux du *city stade* devraient pouvoir commencer au dernier trimestre 2021.

Présents : 15

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent le compte rendu et les décisions prises par la Commission.

**4) MODIFICATION DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FOIRES ET MARCHES 02 MARS 2021**  
**COMMISSION FOIRES ET MARCHES 02 MARS 2021 EN VUE D'INTEGRER LA TARIFICATION DU DROIT DE**  
**PLACE DES PRODUCTEURS LOCAUX**

**A - PRINCIPAUX TARIFS OU REGLEMENTS EN VIGUEUR :**

• **Bilan des droits de place :**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes	6799.60	6130.45	5793.10	5331.40	5104.00	3233.00
Dépenses	2704.56	2779.80	2789.08	2895.63	2879.80	2779.80
Excédent	<b>4095.04</b>	<b>3350.65</b>	<b>3004.02</b>	<b>2435.77</b>	<b>2224.20</b>	<b>453.20</b>

• **Les tarifs pour 2021 étaient les suivants :**

**Art. 1<sup>er</sup> : Marchés et produits de la ferme :** Commerçants s'installant sur le marché, sur les étaux en voiture - magasin ou à même le sol : 0.50 euro le mètre linéaire, sur une profondeur de 3 mètres, avec un minimum de perception de 2.50 euros.

La Commission propose de réintégrer les 0.76 euro d'animation du marché dans la fourniture des sacs poubelles et le nettoyage de la place Général de Gaulle après le marché.

Total « coût de nettoyage » : 1 euro.

Le minimum de perception est confirmé à 3.50 euros et également le tarif pour la location de chalet : 10 euros la matinée (avec possibilité de le garder l'après-midi).

**GRILLE TARIFS MARCHÉ :**

<b>MINIMUM</b>	<b>3.50€</b>	<b>10M</b>	<b>5.50€</b>	<b>14M</b>	<b>7.50€</b>	<b>18M</b>	<b>9.50€</b>
<b>7M</b>	<b>4.00€</b>	<b>11M</b>	<b>6.00€</b>	<b>15M</b>	<b>8.00€</b>	<b>19M</b>	<b>10.00€</b>
<b>8M</b>	<b>4.50€</b>	<b>12M</b>	<b>6.50€</b>	<b>16M</b>	<b>8.50€</b>	<b>20M</b>	<b>10.50€</b>
<b>9M</b>	<b>5.00€</b>	<b>13M</b>	<b>7.00€</b>	<b>17M</b>	<b>9.00€</b>	<b>21M</b>	<b>11.00€</b>

**Proposition nouveau tarif : même tarif pour 2021**

**Art. 2<sup>ème</sup> : Foires foraines :** Pour les industriels et marchands forains par tranche de 7 jours, à l'occasion des foires : 1 euro le m<sup>2</sup> avec un minimum de perception de 10.00 euros.

La Commission demande aux artisans forains d'installer leur caravane sur le parking situé route de Routes.

**Proposition nouveau tarif : même tarif pour 2021**

**Art. 3<sup>ème</sup> : Exposition de véhicules ou de matériels agricoles :**

Exposants doudevillais : 2.50 euros pour les trois premiers véhicules et application de l'article 1<sup>er</sup> pour les véhicules suivants.

**Proposition nouveau tarif : même tarif pour 2021**

**Art. 4<sup>ème</sup> : Braderies et autres manifestations commerciales :** 2.50 euros le mètre linéaire avec minimum de perception de 10.00 euros et la gratuité pour les Doudevillais sur une longueur de 6 mètres (pour une longueur supérieure à 6 mètres, le mètre linéaire est payant pour les Doudevillais).

**Proposition nouveaux tarifs : même tarif pour 2021**

Art. 5<sup>ème</sup> : **Cirques** : Tarif de 10.00 euros par séance.

La Commission demande aux cirques, de s'implanter sur le parking route de Routes.

Proposition nouveaux tarifs : même tarif pour 2021

Art. 6<sup>ème</sup> : **Camions d'outillage** : Forfait de 40,00 euros pour une demi-journée.

Proposition nouveaux tarifs : même tarif pour 2021

Art. 7<sup>ème</sup> : **Droit de place des producteurs locaux occasionnels** : gratuité.

Proposition nouveaux tarifs : même tarif pour 2021

## **B - TARIFS ET REGLEMENT DES SALLES COMMUNALES :**

### **Bilan financier de l'utilisation des salles des fêtes :**

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<i>Recettes</i>	2315.00	2450.00	2336.00	2615.00	9056.00	365.00
<i>Dépenses</i>	2077.15	977.91	1142.63	1202.25	758.14	1635.76
<i>Résultat</i>	<b>237.85</b>	<b>1472.09</b>	<b>1193.37</b>	<b>1412.75</b>	<b>8297.86</b>	-1270.76

\*Pour les recettes 2019, il y a la location 2018 et 2019 pour Weight-Watchers ce qui explique les recettes en plus (2340 euros + 3120 euros soit **5460 euros**). La Location avec Weight-Watchers a pris fin en 2020 du fait de la crise sanitaire.

\*Pour les dépenses, il y a eu des avoirs sur toutes les factures EDF.

### **Généralités pour les toutes les salles communales :**

La location des salles communales est ouverte à tous. La priorité est réservée aux Doudevillais avec un délai de référence d'un an pour la réservation de la salle.

Toute demande de location de salles devra être formulée par écrit et cette demande sera présentée en réunion d'Adjointes ou en commission foires et marchés, pour accord.

**L'encaissement, pour toutes les salles communales, se fera à la réservation ou à la remise des clefs.**

Il est demandé de présenter une attestation d'assurance à la réservation de la salle.

Pour la salle de réception, ainsi que celle de la RPA, un lave-vaisselle sera mis à la disposition gratuitement de tout utilisateur.

Les salles communales sont louées avec tables et chaises (sans vaisselle).

La gratuité est accordée pour les assemblées générales, les réunions du Conseil d'administration ou de bureau des associations doudevillaises. Cette gratuité s'accorde à toutes les salles.

La gratuité est également accordée pour le repas annuel et les activités non lucratives du Club de l'Amitié, le Banquet de la Ste Cécile et la Sainte Barbe, de même que les activités de « l'Animation Jeunesse », les activités pédagogiques (liées directement à la classe) et pour toute cérémonie se rapportant directement aux activités et aux repas officiels du Comité de Jumelage et pour le Téléthon.

Il est attribué une réservation gratuite par an, pour chaque association doudevillaise, dans une des salles communales lors de la première utilisation.

Par contre, si la salle est restée vacante le jour de la réservation, le tarif de location sera alors réclamé à l'association.

La gratuité est étendue à la Communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville, le SIVOSSE et autres syndicaux locaux, sous réserve de disponibilité. Il est laissé à la discrétion de Monsieur le Maire la possibilité d'étendre cette gratuité à toute personne, entité ou organisme public « local ». Une attestation d'assurance sera également demandée.

**Toute demande de gratuité exceptionnelle concernant la mise à disposition d'une salle communale sera examinée soit en Commission « Foires et Marchés », soit en réunion d'Adjoints.  
Gratuité des salles pour les galettes des Rois et arbre de Noël si la manifestation a lieu entre les membres de l'association.**

**Un état des lieux sera réalisé pour toutes les salles.**

**Régime applicable aux personnels communaux (actifs et retraités) :**

Pour les personnels en activité ainsi que pour les retraités, le prêt d'une salle communale sera consenti à titre gratuit pour une journée uniquement, la journée complémentaire sera facturée 50 % du prix pour le week-end, à concurrence d'une réservation par an.

Possibilité de prêt d'une salle communale à la suite d'une inhumation dans l'un des cimetières de DOUDEVILLE (gratuit).

**SALLE DE VAUTUIT :**

La capacité d'accueil de la salle est de 50 personnes maximums.

**TARIFS SALLE VAUTUIT :**

	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>
<i>Particulier Doudevillais</i>	<b>105.00 euros</b>	<b>105.00 euros</b>
<i>Particulier hors Doudevillais</i>	<b>130.00 euros</b>	<b>130.00 euros</b>

Une caution de 350 euros sera demandée lors de la réservation de la salle.

**SALLE RPA :**

La sonorisation de la salle est interdite, sauf dérogation exceptionnelle et accord de Monsieur Le Maire.

**TARIF SALLE RPA :**

**Vin d'honneur – sans musique :**

	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>
<i>Particulier Doudevillais</i>	<b>105.00 euros</b>	<b>105.00 euros</b>
<i>Particulier hors Doudevillais</i>	<b>150.00 euros</b>	<b>150.00 euros</b>



**Repas – sans musique :**

	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>
<i>Particulier Doudevillais</i>	<b>262.00 euros</b>	<b>262.00 euros</b>
<i>Particulier hors Doudevillais</i>	<b>336.00 euros</b>	<b>336.00 euros</b>

**HÔTEL DE VILLE :**

a) **Salle d'Honneur** : pour les associations, congrès et organismes privés (hors particuliers) :

<b>Demi-journée :</b>	<b>210.00 euros</b>	<b>Demi-journée : 210.00 euros</b>
<b>Journée :</b>	<b>367.00 euros</b>	<b>journée : 367.00 euros</b>

b) **Salle du rez-de-chaussée** : pour les congrès et organismes privés (réunions simples et vins d'honneur) et pour les particuliers (vins d'honneur) :

**Demi-Journée :**

	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>
<i>Particulier Doudevillais</i>	<b>157.00 euros</b>	<b>157.00 euros</b>
<i>Particulier hors Doudevillais</i>	<b>199.00 euros</b>	<b>199.00 euros</b>

**Journée :**

	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>
<i>Particulier Doudevillais</i>	<b>262.00 euros</b>	<b>262.00 euros</b>
<i>Particulier hors Doudevillais</i>	<b>336.00 euros</b>	<b>336.00 euros</b>

**c) Location des deux salles simultanément :**

<b>Demi-journée :</b>	<b>315.00 euros</b>	<b>Demi-journée : 315.00 euros</b>
<b>Journée :</b>	<b>525.00 euros</b>	<b>Journée : 525.00 euros</b>

**La salle du rez-de-chaussée pourra être louée pour les expositions des associations doudevillaises :**

- Si l'entrée est libre, le prêt de la salle du rez-de-chaussée sera consenti à titre gratuit pour les associations doudevillaises.
- Si l'entrée est payante, la location de la salle du rez-de-chaussée sera de **78.00 euros** pour les associations doudevillaises.

**La salle du rez-de-chaussée pourra être louée pour les expositions des associations non doudevillaises :**

- Si l'entrée est libre, la location de la salle du rez-de-chaussée sera de **52.00 euros** pour les associations non doudevillaises.
- Si l'entrée est payante, la location de la salle du rez-de-chaussée sera de **105.00 euros** pour les associations non doudevillaises.

La location sera effective, avec remise des clefs, contre paiement du tarif de location et dépôt de la caution, à savoir 500.00 euros.

Cette caution sera réclamée dès la réservation.

**Toute autre demande de location de la salle d'Honneur ou de la salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville (non prévue par le règlement ci-dessus) sera étudiée soit en Commission « Foires et Marchés », soit en séance du Conseil Municipal soit en réunion d'Adjoints.**

Les salles devront impérativement être remises dans leur configuration d'origine (lave-vaisselle vidé et nettoyé, tables et chaises rangées), et les déchets (ordures ménagères et recyclables) inhérents à chaque manifestation devront être gérés par l'association organisatrice de cette dernière.

*Un règlement sera remis à chaque réservation de salle, 2 exemplaires signés (1 pour la Mairie et 1 pour le demandeur).*

*Prévoir la mise en place de sacs de tri dans chaque salle.*

### **C - REDEVANCE D'OCCUPATION AU CHENIL DE LA COMMUNE (Chiens et chats) :**

- Forfait de base : 52.00 euros
- Montant par jour de garde : 21.00 euros par jour

#### **Proposition nouveau tarif :**

- Forfait de base : 52 euros
- Montant par jour de garde : 21 euros par jour

### **D - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :**

Occupation permanente du domaine public :

- Terrasse de café, fleuriste : 5.00 euros le m<sup>2</sup>, à l'année.

Aucune recette ne sera demandée en 2021 suite au contexte sanitaire et économique difficile, dans la continuité de la délibération n° 05/10/2020 du 29 octobre 2020 relative à l'exonération des redevances pour l'occupation du domaine public.

Occupation temporaire du domaine public :

- Echafaudage : **Tarif de 3.00 euros par jour, limité à 15 jours d'échafaudage (avec renouvellement possible sur demande d'arrêté municipal). L'arrêté devra être demandé au moins 15 jours à l'avance sauf urgence.**
- Place de stationnement réservée et marquée au sol (ambulance, auto-école, taxi) : 120.00 euros à l'année, par véhicule.

### **E - DROIT D'UTILISATION DES PANNEAUX D'ENTREES DE VILLE (SUR RD20) :**

- **Il est donné à chaque association doudevillaise, le droit et la possibilité d'une utilisation gratuite par an des panneaux situés sur la RD20 aux entrées de ville de Doudeville. Ce droit ne pourra s'exercer que dans le cadre d'une manifestation organisée au sein de la dite commune.**
- **De même, la conception graphique des manifestations ainsi annoncées se fera exclusivement à travers le pôle communication animation de Doudeville et devra respecter les règles imposées par la Municipalité.**

### **F - DROIT ET UTILISATION DES CHALETS :**

**Il est donné à chaque association doudevillaise, le droit et la possibilité d'utilisation gratuite des chalets situés sur la place Général de Gaulle ou sur la place du Mont Criquet. La réservation de ces chalets se fera uniquement en Mairie et engendrera l'obligation de respecter les conditions élémentaires de sécurité (extincteurs) et de salubrité (nettoyage et prise en charge des déchets).**

Un état des lieux sera réalisé à chaque emprunt.  
Une charte pour l'utilisation du chalet va être créée.

#### G - DROIT ET UTILISATION DES MINI BUS :

Il est donné à chaque association doudevillaise, le droit et la possibilité d'utiliser les deux mini-bus (9 places). Les conditions de réservation et d'utilisation ainsi que les obligations inhérentes à l'utilisation des deux véhicules sont définies et ont fait l'objet d'une communication auprès de l'ensemble du tissu associatif.

Une charte pour l'utilisation des minibus va être créée.

Un état des lieux sera réalisé à chaque emprunt.

Sera également demandé systématiquement une photocopie du permis du conducteur comme l'assurance de l'association.

#### Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

#### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. MOGIS précise que chaque samedi matin depuis plusieurs semaines, la Commune cherche à attirer les producteurs et petits producteurs en installant comme à Yvetot des barnums qui leur est spécifiquement dédié. Les étalants ne vendent pas de grandes quantités et leur présence est très occasionnelle (ex : surplus de jardins), sous réserve que ceux-ci soient en conformité avec la législation. Il explique qu'un article a été ajouté pour cette situation spécifique à la tarification pour une gratuité du droit de place jusqu'à la prochaine Commission. L'objectif est de dynamiser le marché.

M. DURECU annonce qu'il a rencontré 2 personnes du syndicat des professionnels non sédentaires de haute Normandie, dont le vice-président M. BELHADJ S.

La discussion s'est portée sur le projet de redynamisation du marché et la recherche d'un nouveau fromager. Les membres du syndicat présents ont affiché le souhait de nous aider dans cette démarche. Ils feront jouer leur réseau en diffusant des flyers pour sensibiliser de nouveaux étalants à l'intérêt du marché de Doudeville.

Présents : 15

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent la présente délibération.

## 5) TARIFICATION SOCIALE DE LA CANTINE SCOLAIRE DE DOUDEVILLE

L'État a instauré une aide financière pour les communes et intercommunalités fragiles, afin que les enfants en situation de pauvreté qui y résident puissent manger à la cantine pour 1€ maximum. Ainsi, un soutien financier est mis en place afin d'inciter à une tarification sociale de la restauration scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

La mesure est applicable pour les collectivités suivantes :

- les communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR) lorsqu'elles ont conservé la compétence cantines ;
- les établissements publics de coopération intercommunale ayant la compétence cantines lorsque deux tiers au moins de leur population habitent dans une commune éligible à la DSR cible.

L'aide, qui s'élève à désormais à 3 € par repas servi et facturé au plus 1€ aux familles, est versée à **deux conditions** :

- la tarification sociale des cantines doit prévoir au moins trois tranches ;
- la tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser 1€ par repas

Il s'agit donc de statuer sur les frais de cantine pour l'année 2021/2022. Les calculs sont les suivants :

	Prix du repas TTC facturé par le prestataire	Coût des fluides	Coût salarial (charges comprises)	Fonctionnement divers	Prix TTC 2021-2022
Maternelles	2,96 €	0,52 €	1,81 €	0,05 €	5,34 €
Elémentaires	3,05 €	0,52 €	1,81 €	0,05 €	5,43 €
Adultes	3,53 €	0,52 €	1,81 €	0,05 €	5,91 €
Primaires Centre de loisirs	3,05 €	0,52 €	1,81 €	0,05 €	5,43 €
Goûters Centre de loisirs	0,37 €	--	--	--	0,37 €

Conformément à la délibération n°08/07/14 du 24 juillet 2014, la règle de répartition de l'augmentation du prix des repas s'applique aux familles Doudevillaises. Ainsi les parents Doudevillais prennent à leur charge 70 % de l'augmentation du prix du repas et la commune prend à sa charge les 30 % restants.

Cette délibération, avec des tarifs réduits, sera applicable pour l'année scolaire 2021/2022 tant que le dispositif de tarification sociale des cantines scolaires, mis en place par l'Etat, perdurera.

Pour rappel :

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE – COMMUNE DE DOUDEVILLE – ANNEE 2020-2021				
	Prix des repas TTC 2020/2021 (hors commune)	Prix des repas TTC 2020-2021 Doudevillais (Aide communale déduite)		Coût à la charge de la commune
Maternelles	5,02 €	QF < 650	1,00 €	2,02 €
		650 < QF < 900	3,15 €	1,87 €
		QF > 900	3,49 €	1,53 €
Elémentaires	5,11 €	QF < 650	1,00 €	2,11 €
		650 < QF < 900	3,20 €	1,91 €
		QF > 900	3,55 €	1,56 €
Adultes	5,60 €	5,60 €		0 €
Primaires Centre de loisirs	5,11 €	3,55 €		1,56 €
Goûters Centre de loisirs	0,39 €	0,39 €		0 €

Il est ainsi demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour adopter la tarification sociale pour l'année 2021/2022.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE – COMMUNE DE DOUDEVILLE – ANNEE 2021-2022							
		Habitants hors Doudeville		Habitants à Doudeville			
	Prix du repas TTC	Prix facturés TTC	Coût à la charge de la commune	Prix facturés TTC		Aide de l'Etat	Coût à la charge de la commune
Maternelles	5,34 €	5,02 €	0,32 €	QF < 700	1,00 €	3,00 €	1,34 €
				701 < QF < 1000	3,15 €	S / O	2,19 €
				1001 < QF < 1500	3,30 €	S / O	2,04 €
				QF > 1501	3,45 €	S / O	1,89 €
Elémentaires	5,43 €	5,11 €	0,32 €	QF < 700	1,00 €	3,00 €	1,43 €
				701 < QF < 1000	3,20 €	S / O	2,23 €
				1001 < QF < 1500	3,35 €	S / O	2,08 €
				QF > 1501	3,50 €	S / O	1,93 €
Adultes	5,91 €	5,60 €	0,31 €	5,60 €		S / O	0,31 €
Primaires Centre de loisirs	5,43 €	5,11 €	0,32 €	3,50 €		S / O	1,93 €
Goûters Centre de loisirs	0,37 €	0,37 €	0,00 €	0,37 €		S / O	0 €

Le personnel communal ou toute autre personne adulte déjeunant au restaurant scolaire se verra systématiquement facturé le repas au prix Adultes.

La Commune assume financièrement toute surcharge non compensée par le prix du repas, y compris en cas d'évolution des tarifs par son prestataire.

Ces tarifs continuent de s'appliquer pour les années suivantes sans autre délibération à ce sujet.

## Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

## Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme ANDRE C. expose les changements dans la tarification sociale de la cantine scolaire, à savoir le passage de l'aide de l'état à 3 € au lieu de 2 € (sous certaines conditions) pour les familles les plus modestes.

M. LOSSON précise l'évolution tarifaire fait suite à l'avenant au marché public signé avec la société NEWREST ISIDORE RESTAURATION, pour prolonger ce dernier d'un an supplémentaire, même si cela a été en contrepartie d'une hausse des tarifs (qui étaient fermes pendant 3 ans). Pour la rentrée prochaine, il faudra relancer un appel d'offres et contractualiser avec potentiellement un nouveau prestataire.

Mme ANDRE C. annonce que sur les 215 élèves mangeant au restaurant scolaire, 38 élèves Doudevillais bénéficient du repas à 1€. L'avenant a également permis de rouvrir la restauration le mercredi pour le Centre de loisirs. Mme ANDRE C. confirme l'augmentation mais les familles ne la subiront pas et elle sera compensée par l'Etat. De même, notamment pour être en cohérence le Centre de loisirs, les grilles de quotients familiaux ont évolué. Par exemple, pour percevoir d'avantages de subventions de la CAF pour le Centre de Loisirs, il fallait avoir 4 grilles tarifaires.

M. DURÉCU annonce qu'il a pris parti de ne pas répercuter la hausse du prestataire sur les familles. Celle-ci s'autofinancera en partie avec l'augmentation d'un euro de l'aide de l'Etat cette année.

Il explique que sans syndicat scolaire à Doudeville, c'est la Commune de Doudeville qui exerce cette responsabilité. Il a pris cette décision à la fois pour les Doudevillais et les non Doudevillais car la Commune s'est engagée « seule » par un contrat fixant certaines clauses comme le nombre de repas minimum servi par service. Augmenter les tarifs pourrait faire fuir certains élèves et un nombre de repas réduit serait encore plus onéreux pour chacun.

M. DURÉCU ajoute que la grille des quotients familiaux a été harmonisée sur celle reconnue par la CAF, pour bénéficier des subventions non négligeables de cette dernière, y compris pour les activités périscolaires. La Commune n'a pas pour but de faire des profits et se voyait mal répercuter une hausse quand les subventions perçues augmentent.

Mme ANDRÉ C. invite les membres du Conseil à venir déjeuner au restaurant scolaire pour avoir une idée de son fonctionnement et de ce qui est proposé. Sans doléance de la part des parents, cela démontre que le service est satisfaisant, y compris dans le rapport qualité-prix. Elle souligne également le travail des agents sur place, qui ont dû plusieurs s'adapter à différents protocoles et qui travaillent toujours avec une grande qualité.

Présents : 15

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent la présente délibération.

## **6) TARIFICATION GARDERIE ET ETUDE SURVEILLEE**

Les tarifs pour l'année 2020/2021 sont les suivants :

<b>COMMUNE DE DOUDEVILLE</b>		
<b>TARIFS GARDERIE – ETUDE SURVEILLEE ANNEE 2020/2021</b>		
<b>GARDERIE MATIN – ACTIVITE PAYANTE - DE 07H30 A 08H50</b>	<b>COÛT A LA SEMAINE : 6,20 €</b>	<b>COÛT A LA JOURNEE : 2,60 €</b>
<b>GARDERIE SOIR – ACTIVITE PAYANTE – DE 16H30 A 18H00 (uniquement pour les maternelles)</b>	<b>COÛT A LA SEMAINE : 6,20 €</b>	<b>COÛT A LA JOURNEE : 2,60 €</b>
<b>ETUDE SURVEILLEE DU SOIR – ACTIVITE PAYANTE DE 16H30 A 18H00 (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi) Uniquement pour les élémentaires</b>	<b>COÛT FORFAITAIRE 36 €/MOIS (quel que soit la fréquentation)</b>	

Les tarifs de l'année 2021/2022 sont les suivants :

<b>MATERNELLE</b>		
	<b>NON IMPOSABLE</b>	<b>IMPOSABLE</b>
<b>GARDERIE MATIN</b>	<b>2.60€</b>	<b>2.80€</b>
<b>GARDERIE SOIR</b>	<b>2.60€</b>	<b>2.80€</b>
<b>FORFAIT SEMAINE MATIN OU SOIR</b>	<b>7.80€</b>	<b>8.40€</b>

<b>ELEMENTAIRE</b>		
	<b>NON IMPOSABLE</b>	<b>IMPOSABLE</b>
<b>GARDERIE MATIN</b>	<b>2.60€</b>	<b>2.80€</b>
<b>ETUDE SURVEILLEE</b>	<b>25€/ MOIS</b>	<b>35€/ MOIS</b>
<b>FORFAIT SEMAINE MATIN</b>	<b>7.80€</b>	<b>8.40€</b>

Ces tarifs continuent de s'appliquer pour les années suivantes sans autre délibération à ce sujet.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme. ANDRÉ C explique la mise en place de tarifs imposables et non imposables pour la garderie et l'étude surveillée. Le « tarif semaine » correspond au coût de 3 jours de garderie (il y en a donc « une offerte »).

M. DURECU précise que c'est une demande de la CAF, afin de pouvoir bénéficier de nouvelles subventions.

Présents : 15

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent la présente délibération.



## 7) TARIFICATION CENTRE DE LOISIRS

Les tarifs pour l'année 2020/2021 étaient les suivants :

### TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS 2020/2021

#### Tarifs Doudevillais

Tranches selon le quotient familial	Demi-journée	Journée à la carte	Semaine
		En fonction des places disponibles	
QF < 650 €	3.10 €	7.15 €	28.60 €
650 € < QF < 900 €	4.10 €	8.45€	33.70 €
900 € < QF > 1 400 €	5.10 €	10.20 €	40.80 €
QF > 1 400 €	6.20 €	11.80 €	47.00 €

#### Tarifs non-doudevillais

	Demi-journée	Journée à la carte	Semaine
Pas de QF		En fonction des places disponibles	
	7.15 €	13.80 €	55.00 €

#### Tarifs garderies

Pour le matin : 1.00 € par jour ou 4.00 € la semaine (7h30 à 9h00).

Pour le soir : 0,75 € par jour ou 3.00 € la semaine (17h30 à 18h30).

### TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS 2021/2022

Les tarifs de l'année 2021/2022 sont les suivants :

DOUDEVILLAIS			
QF CAF	DEMI JOURNEE	JOURNEE (REPAS COMPRIS) (été 9h 17h) (mercredis et petites vacances 9h 17h30)	SEMAINE 5 jours
QF<700	2,10 €	6,15 €	24,60 €
701<QF<1000	3,10 €	7,45 €	29,80 €
1001<QF<1500	4,10 €	9,20 €	36,80 €
QF>1501	5,20 €	10,80 €	43,20 €

REDUCTION DE 5% POUR LE DEUXIEME ENFANT DE LA FAMILLE ET 10%  
A PARTIR DU TROISIEME ENFANT

COMMUNES EXTERIEURES			
QF CAF	DEMI JOURNEE	JOURNEE (REPAS COMPRIS) (été 9h 17h) (mercredis et petites vacances 9h 17h30)	SEMAINE 5 jours
QF<700	4,10 €	8,15 €	32,60 €
701<QF<1000	5,10 €	9,45 €	37,80 €
1001<QF<1500	6,10 €	11,20 €	44,80 €
QF>1501	8,10 €	12,80 €	51,20 €

**REDUCTION DE 5% POUR LE DEUXIEME ENFANT DE LA FAMILLE  
ET 10% A PARTIR DU TROISIEME ENFANT**

TARIFS GARDERIE MATIN ET SOIR (DOUDEVILLAIS ET COMMUNES EXTERIEURES)		
	JOURNEE	SEMAINE
MATIN (7H30 à 9H00)	1,00 €	4,00 €
SOIR (17H30 18H30) (été: 17H00 18H00)	0,75 €	3,00 €

Ces tarifs continuent de s'appliquer pour les années suivantes sans autre délibération à ce sujet.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme ANDRÉ S. informe que le Centre de Loisirs a connu un franc succès auprès des jeunes avec 100 inscrits par jour. Les retours sont très positifs et encourageants. Pour obtenir des subventions CAF, il est cependant nécessaire que les tarifs soient modulés pour les habitants et pour ceux hors communes. Cela représenterait un « surplus » d'aide d'environ 2 500 €.

Mme ANDRÉ C. questionne sur l'application d'un tarif dégressif dès le 2<sup>ème</sup> enfant inscrit.

Mme ANDRÉ S. annonce cette nouveauté, il y a une réduction de 5% pour le 2<sup>ème</sup> enfant et 10% à partir du 3<sup>ème</sup>. Les prix ont de même légèrement baissées pour permettre à Doudeville de s'aligner sur les tarifs des autres centres de loisirs des environs.

M. DURÉCU évoque le souhait à terme, si bien sûr les financements sont possibles, de transférer le Centre de Loisirs dans les locaux de l'ancienne maison de retraite. L'idée serait d'en faire un centre accueil enfance /adolescence.

Mme ANDRE C. conclue en signalant que le centre a ouvert au maximum de ces capacités, des demandes ont dû être refusées cette année.

Présents : 15

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

## **8) CESSION DU TERRAIN COMMUNAL RUE DU VAL D'AUGE**

La Commune de Doudeville est actuellement propriétaire d'une parcelle cadastrale section AC 1 d'une superficie de 121m<sup>2</sup>. Ce terrain jouxte la propriété de Mme FAMERY qui a demandé à plusieurs reprises que la Commune lui cède cette parcelle, inexploitable et jamais entretenue, en contrepartie d'un euro symbolique. Les frais de notaire seront à sa charge de l'acheteur. L'intéressée a réitéré sa demande récemment.

L'intéressée a réitéré sa demande récemment.



Il est ainsi demandé aux membres de Conseil municipal de statuer sur l'opportunité de la demande et en cas d'avis favorable, d'en fixer les modalités tarifaires.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, statuent **positivement / négativement** sur l'opportunité de la demande.

Si validation, les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **fixent / ne fixent pas** les modalités tarifaires suivantes : **XXXX** et donnent tout pouvoir au Maire pour mener à bien cette opération, y compris pour la signature de l'acte de vente.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

**M. DURECU** mentionne que les services techniques ne peuvent entretenir cette bande de terre. Cette demande est ancienne, elle a déjà été évoquée il y a plus de 10 ans mais rien n'a été réglée à ce jour.

**M. MOGIS** complète que le coût d'installation d'une clôture face au champ voisin, si elle était demandée, aurait un coût beaucoup plus important pour la Commune.

**M. LOSSON** souhaite qu'il soit stipulé par écrit que les frais de notaire sont aux frais de l'intéressé (*inscription ajoutée*).

Présents : 15

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, statuent positivement sur l'opportunité de la demande.

Si validation, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, fixent les modalités tarifaires suivantes : 1 € et frais de notaire à la charge de l'acheteur et donnent tout pouvoir au Maire pour mener à bien cette opération, y compris pour la signature de l'acte de vente.

## **9) RÉVISION « ALLÉGÉE » DU PLAN LOCAL D'URBANISME CONTENU DE LA DÉLIBÉRATION ARRÊTANT LE PROJET**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision « allégée » du plan local d'urbanisme a été menée, à quelle étape de la procédure elle se situe, et présente le projet de plan local d'urbanisme.

L'organe délibérant,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L103-2 à L103-5, R153-3 et R153-12 ;

Vu la délibération en date du 8 avril 2021 prescrivant la révision allégée du plan local d'urbanisme et définissant les modalités de la concertation ;

Entendu l'exposé de monsieur le Maire, notamment sur les observations formulées pendant la concertation ;

Considérant que le projet de révision allégée tel qu'il est présenté à l'organe délibérant est prêt à être arrêté ;

Après en avoir délibéré,

- Tire le bilan de la concertation :
  - ➔ Une affiche expliquant les objectifs et la procédure a été positionnée dans le passage de la mairie et au niveau de la souricière (visible lorsque la mairie est fermée au public)
  - ➔ En parallèle, des informations ont été diffusées sur le site internet de la ville et un article a été publié dans la presse (courrier cauchois)
  - ➔ Plusieurs personnes ont émis des remarques, portant sur le vis-à-vis que cela va engendrer, le souhait de vouloir garder un cadre tranquille ou encore la gêne par rapport à la hauteur de la construction ;
- Arrête le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune de Doudeville tel qu'il est annexé à la présente ;
- Précise que le projet de plan local d'urbanisme fera l'objet d'un examen conjoint de l'État, de la commune, et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9, en application de l'article L153-34 du code de l'urbanisme ;
- Informe que les présidents des établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés et les communes limitrophes pourront recevoir communication du projet de plan local d'urbanisme à leur demande.

La présente délibération sera transmise au Préfet et sera affichée pendant un mois en mairie. Le dossier du projet de plan local d'urbanisme sera tenu à la disposition du public en mairie.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas**, la révision « allégée » du Plan Local d'Urbanisme.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DURECU déclare qu'il s'agit que la révision du PLU concerne un terrain partiellement bâti (non dans sa totalité). Sur ce terrain, une parcelle serait constructible mais est actuellement très difficilement accessible (ex : sauf à construire une route). L'objectif de cette délibération est de permettre à la procédure de se poursuivre (ex : enquête publique, consultation des organismes étatiques). Il ne s'agit ici que d'une étape intermédiaire.

M. PIEDNOEL, actuellement propriétaire, a trouvé acquéreur auprès d'un bailleur mais qui ne souhaite pas une parcelle découpée. Il faut pour permettre cette opération une adéquation avec le PLU.

La Commune reste partie prenante, pas à titre financier mais car elle accompagne un projet qui permettrait d'offrir de l'habitat, quand le nombre d'habitants baisse régulièrement à Doudeville, avec des conséquences importantes (ex : risque de fermeture de classes si baisse du nombre d'enfants).

Il s'agit d'un projet de long terme, pour permettre à des populations de se loger et de rajeunir la Commune. Ce sujet sera de nouveau évoqué dans les prochaines semaines.

M. MOGIS indique que la précédente mandature avait encouragé ce projet mais aucune action concrète n'avait été lancée.

Présents : 15

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent la révision « allégée » du Plan Local d'Urbanisme.

## **10) DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR L'ANNEE 2021**

Les membres du conseil municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au Département (collectivité) pour l'année 2021 concernant les dossiers suivants :

N° DOSSIER département	INTITULE PROJET	MONTANT SUBV. DEMANDEE HT	COÛT TOTAL HT
2021-08495	CITY-STADE	23 370.48 €	77 901.60 €

### Proposition de délibération :

Les membres du conseil municipal, par **XX** voix pour, **XX** voix contre et **XX** abstention, **autorisent/n'autorisent pas** Monsieur le Maire, Maire de Doudeville à demander une subvention au Département (collectivité) pour l'année 2021 concernant les dossiers suivants :

N° DOSSIER département	INTITULE PROJET	MONTANT SUBV. DEMANDEE HT	COÛT TOTAL HT
2021-08495	CITY-STADE	23 370.48 €	77 901.60 €

### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

**M. LOSSON** explique que cette subvention survient avec le choix du *city stade*. Il informe pour le *city stade* que la subvention DETR a été accordée pour 21 447,75 €. Malheureusement, les demandes faites pour la DSIL et auprès du Ministère de la Jeune et Sports ont été refusées.

Pour la demande auprès du Département, la Commune peut espérer, pour les équipements sportifs, 30% de 50 000 €, soit 15000 €.

Présents : 15

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du conseil municipal, **à l'unanimité**, autorisent Monsieur le Maire, Maire de Doudeville à demander une subvention au Département (collectivité) pour l'année 2021 concernant les dossiers suivants :

N° DOSSIER département	INTITULE PROJET	MONTANT SUBV. DEMANDEE HT	COÛT TOTAL HT
2021-08495	CITY-STADE	23 370.48 €	77 901.60 €



## 11) TRAVAUX EN REGIE ET OUVERTURE DE CREDITS – BUDGET VILLE 2021

M. LOSSON explique que les travaux en régie permettent de basculer des dépenses de fonctionnement dans le budget d'investissement. Ce sont des actions entreprises par la Commune qui auraient pu, si elles avaient été effectuées un prestataire extérieur, passer en dépense d'investissement. Cela permet de récupérer la TVA 2 ans après.

### A1) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX DE PLOMBERIE AU RESTAURANT SCOLAIRE BUDGET VILLE 2021

#### **Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 19 / Mandat 161	CEDEO	09/02/2021	69.83 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>69.83 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 98.60 euros pour un total de 5 heures.**

#### **Total des dépenses de fonctionnement : 168.43 euros**

Les travaux de plomberie au restaurant scolaire, ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

#### **Proposition de délibération :**

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent** cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plomberie au restaurant scolaire qui ont été effectués par les employés municipaux.

#### **Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 19 / Mandat 161	CEDEO	09/02/2021	69.83 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>69.83 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 98.60 euros pour un total de 5 heures.**

#### **Total des dépenses de fonctionnement : 168.43 euros**

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 15**

**Exprimés : 16**

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plomberie au restaurant scolaire qui ont été effectués par les employés municipaux.

## A2) BUDGET VILLE – TRAVAUX DE PLOMBERIE AU RESTAURANT SCOLAIRE – BUDGET VILLE 2021

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		168.43
040	2135 – 245 RESTAURANT SCOLAIRE		168.43
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		168.43
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		168.43

### Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plomberie au restaurant scolaire.

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		168.43
040	2135 – 245 RESTAURANT SCOLAIRE		168.43
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		168.43
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		168.43

### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plomberie au restaurant scolaire.

## **B1) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX DE PLOMBERIE A L'ECOLE MENSIRE - BUDGET VILLE 2021**

### **Article 60632 : Fournitures petit équipement**

<b>Mouvements</b>	<b>Tiers</b>	<b>Date bordereau</b>	<b>Montant TTC</b>
Bord. 108 / Mandat 725	CEDEO	29/06/2021	171.53 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>171.53 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 197.20 euros pour un total de 10 heures.**

### **Total des dépenses de fonctionnement : 368.73 euros**

Les travaux de plomberie à l'école Mensire, ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

### **Proposition de délibération :**

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plomberie au restaurant scolaire qui ont été effectués par les employés municipaux.

### **Article 60632 : Fournitures petit équipement**

<b>Mouvements</b>	<b>Tiers</b>	<b>Date bordereau</b>	<b>Montant TTC</b>
Bord. 108 / Mandat 725	CEDEO	29/06/2021	171.53 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>171.53 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 197.20 euros pour un total de 10 heures.**

### **Total des dépenses de fonctionnement : 368.73 euros**

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 15**

**Exprimés : 16**

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plomberie au restaurant scolaire qui ont été effectués par les employés municipaux.

## **B2) BUDGET VILLE – TRAVAUX DE PLOMBERIE A L'ÉCOLE MENSIRE – BUDGET VILLE 2021**

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Réduction</b>	<b>Ouverture</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		368.73
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		368.73
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		368.73
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		368.73

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plomberie à l'école Mensire.

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Réduction</b>	<b>Ouverture</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		368.73
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		368.73
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		368.73
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		368.73

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

**Présents : 15**

**Exprimés : 16**

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plomberie à l'école Mensire.

**C1) TRAVAUX EN REGIE – TRAVAUX DE PLOMBERIE AU LOGEMENT DE M. DURUFLÉ - BUDGET VILLE 2021**

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 86 / Mandat 574	CEDEO	01/06/2021	239.76 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>239.76 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 346.80 euros pour un total de 18 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 586.56 euros**

Les travaux de plomberie au logement de Monsieur Duruflé, ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

**Proposition de délibération :**

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plomberie au logement de Monsieur Duruflé qui ont été effectués par les employés municipaux.

**Article 60632 : Fournitures petit équipement**

Mouvements	Tiers	Date bordereau	Montant TTC
Bord. 86 / Mandat 574	CEDEO	01/06/2021	239.76 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>239.76 euros</b>

**Article 64111 : rémunérations du personnel : 346.80 euros pour un total de 18 heures.**

**Total des dépenses de fonctionnement : 586.56 euros**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Présents : 15

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plomberie au logement de Monsieur Duruflé qui ont été effectués par les employés municipaux.

## C2) BUDGET VILLE – TRAVAUX DE PLOMBERIE AU LOGEMENT DE M. DURUFLÉ – BUDGET VILLE 2021

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		586.56
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		586.56
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		586.56
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		586.56

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent** les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plomberie au logement de Monsieur Duruflé.

Vu le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		586.56
040	2135 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		586.56
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
042	722 – TRAVAUX EN REGIE		586.56
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		586.56

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent les décisions modificatives et les engagements en cours, entrant dans les travaux de régie, concernant les travaux de plomberie au logement de Monsieur Duruflé.

## 12) QUESTIONS DIVERSES

Mme LEJEUNE S. demande la possibilité de démarrer le conseil à 19h pour des raisons professionnelles. Après débats, il est décidé que le prochain Conseil municipal aura lieu à 19H le jeudi 30 septembre 2021.

M. DURECU déclare qu'il a régularisé la vente de la parcelle de M. CAVELIER, suite à la délibération du dernier Conseil municipal.

Mme DUMONTIER demande si M. DURECU a des nouvelles sur la remorque qui avait percuté un poteau électrique.

M. DURECU déclare qu'une plainte a été déposée mais qu'il n'a encore eu de nouvelles depuis. Il recontactera prochainement la gendarmerie pour connaître l'avancement de la procédure.

- L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal est levé à 20H45 -